



Concours du second degré

Rapport de jury

CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL (PLP)

CONCOURS EXTERNE ET CAFEP

SECTION COIFFURE

Session 2015

Rapport de jury présenté par : Madame Marie-France AUGY
Présidente de jury

SOMMAIRE

Composition du jury.....	Page 3
Renseignements statistiques.....	Page 4
Épreuve d'admissibilité Exploitation pédagogique d'un dossier technique.	Page 6
Épreuve d'admission Épreuve de mise en situation professionnelle.	Page 10
Conclusion générale	Page 18

COMPOSITION DU JURY

Présidente du jury

Mme Marie-France AUGY Inspectrice de l'éducation nationale SBBSA Lyon

Vice-présidente

Mme Marie-Christine BATTIN inspectrice de l'éducation nationale SBSSA Grenoble

Membres

Nom Prénom	Académie	Qualité
Catherine ARMAGNAC	Toulouse	Inspectrice Education nationale
Thierry BABOEUF	Rouen	Inspecteur Education nationale
Patrice CHARRAS	Grenoble	Professeur de lycée Professionnel
Nathalie CLAVEL	Lyon	Professeur de lycée Professionnel
Cécile CLEENEWERK	Bordeaux	Professeur de lycée Professionnel
Annie DEBREUX	Rouen	Professeur de lycée Professionnel
Patricia DELOZANNE	Reims	Inspectrice Education nationale
Nathalie DELANAUX	Reims	Professeur de lycée Professionnel
Colette DUDET	Lyon	Inspectrice Education nationale
Emmanuel DUFFOURG	Nancy Metz	Professeur de lycée Professionnel
Elisabeth GIRARD	Lyon	Inspectrice Education nationale
Ruth GISSELBRECHT	Lille	Inspectrice Education nationale
Arnaud JOSSELIN	Rennes	Professeur de lycée Professionnel
Lolita LAURENT	Toulouse	Professeur de lycée Professionnel
Florence MARTIN	Nantes	Professeur de lycée Professionnel
Laurence MARTIN	Lyon	Professeur de lycée Professionnel
Chantal MENU	Amiens	Inspectrice Education nationale
Corinne MENU BODUIN	Reims	Professeur de lycée Professionnel
Marylène MULLER	Poitiers	Professeur de lycée Professionnel
Sylvie MEUNIER	Rennes	Inspectrice Education nationale
Carole SAILLE	Nantes	Professeur de lycée Professionnel
Gary OUZILLOU	Montpellier	Professeur de lycée Professionnel
Christophe SARRAMIA	Bordeaux	Professeur de lycée Professionnel
Catherine SERVEAU	Nantes	Inspectrice Education nationale
Michèle TERRET	Bordeaux	Inspectrice Education nationale

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP

Candidats inscrits	254
Candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	182
Candidats admissibles	25
Candidats présents à l'épreuve d'admission	25
Nombre de postes	10
Candidats proposés pour l'admission liste principale	10
Candidats proposés à l'admission liste complémentaire	2
Epreuve d'admissibilité	
Moyenne des candidats présents	4,97
Moyenne des candidats admissibles	11,50
Moyenne du dernier candidat admissible	9,75
Moyenne la meilleure	14,50
Epreuve d'admission	
Moyenne des candidats présents	9,57
Moyenne des candidats admis liste principale	13,28
Moyenne des candidats admis liste complémentaire	10,63
Moyenne la meilleure	17
Ensemble du concours	
Moyenne des candidats présents	10,21
Moyenne des candidats admis liste principale	12,90
Moyenne des candidats admis liste complémentaire	10,63
Moyenne du dernier candidat admis liste principale	11,50
Moyenne du dernier candidat admis liste complémentaire	10,33
Moyenne la meilleure	16

Concours d'accès aux fonctions d'enseignement dans les établissements privés sous contrat (CAFEP)

Candidats inscrits	68
Candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	54
Candidats admissibles	5
Candidats présents à l'épreuve d'admission	5
Nombre de postes	2
Candidats proposés pour l'admission	2
 Epreuve d'admissibilité	
Moyenne des candidats présents	6,31
Moyenne des candidats admissibles	12,75
Moyenne du dernier candidat admissible	11,00
Moyenne la meilleure	14,50
 Epreuve d'admission	
Moyenne des candidats présents	10,40
Moyenne des candidats admis	13,13
Moyenne la meilleure	14,75
 Ensemble du concours	
Moyenne des candidats présents	11,18
Moyenne des candidats admis	12,42
Moyenne du dernier candidat admis	11,33
Moyenne la meilleure	14,75

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Exploitation pédagogique d'un dossier technique

Durée : quatre heures ; coefficient 1.

Rapport du jury élaboré par : Mesdames ARMAGNAC, DEBREUX, DELOZANNE, DUDET, GIRARD, GISSELBRECHT, MENU, MULLER, SAILLE, SERVEAU, TERRET et messieurs BABOEUF, CHARRAS, DUFFOURG, JOSSELIN, SARRAMIA.

Texte de référence : Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Le CAPLP Coiffure appartient aux sections pour lesquelles il n'existe pas de diplôme de niveau supérieur à celui du baccalauréat professionnel. Il relève du groupe A

1. Rappel de la définition de l'épreuve d'admissibilité

A. - Epreuve d'admissibilité - Exploitation pédagogique d'un dossier technique.

L'épreuve consiste en une **exploitation pédagogique** visant à développer des compétences figurant dans un référentiel du champ professionnel de l'option choisie. A partir d'un dossier technique fourni au candidat comportant les éléments nécessaires à l'étude, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de :

— de proposer **l'organisation pédagogique d'une séance**, d'en **définir la place et les objectifs dans une séquence de formation, ses contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée** ;

— d'élaborer les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

Durée : quatre heures ; coefficient 1.

2. Commentaires de la note aux candidats

L'exploitation pédagogique porte sur les référentiels de certification relevant du champ de compétences du PLP coiffure dispensant des enseignements en lycée professionnel sous statut scolaire c'est-à-dire le certificat d'aptitude professionnel coiffure, la mention complémentaire styliste visagiste et la mention complémentaire coloriste permanentiste.

Le dossier technique comporte vingt pages maximum et aborde différents aspects d'un thème professionnel. Il est constitué d'extraits de référentiel(s), de documents variés issus de revues et/ou documents professionnels. Ces supports seront utilisés, en partie, dans l'exploitation pédagogique élaborée par le candidat.

Le candidat compose uniquement sur la copie. Il utilise librement le dossier technique mais en aucun cas des pages ou éléments de ce dossier ne doivent être détachés dans le but de les intégrer, les coller ou les agraffer sur la copie. Les extraits du dossier utilisés pour l'exploitation pédagogique seront alors référencés dans sa copie.

3. Sujet

Une rentrée « Wavy »

Finis les cheveux baguettes, la mode est au « wavy ». Les cheveux sont légèrement ondulés sur les longueurs, comme des vagues, pour une coiffure naturelle, façon bord de mer. L'ondulation peut être éphémère et obtenue par un coiffage en salon, un service rapide (...). On peut aussi le proposer comme un nouveau service technique, pour les femmes aux cheveux plus raides qui souhaitent se recoiffer facilement (...). L'effet, beaucoup plus léger que celui de ses ancêtres, la permanente ou la minivague, dure huit semaines.

Extrait Coiffure de Paris septembre 2014

A partir du dossier technique ci-joint relatif à « la mise en forme durable bouclée », proposer une exploitation pédagogique visant à développer des compétences figurant dans le référentiel de mention complémentaire coloriste permanentiste.

Vous présenterez l'organisation pédagogique d'une séance.

Vous définirez :

- Sa place et les objectifs dans une séquence de formation ;
- Ses contenus ;
- Les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre ;
- L'évaluation envisagée.

Vous élaborerez les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

Important :

Les candidats composent uniquement sur la copie.

Les références ou extraits du dossier utilisés pour l'exploitation pédagogique sont à mentionner dans la copie.

Dossier technique : la mise en forme durable bouclée (20 pages)

Document 1 : Le coiffage met les formes

Document 2 : Visuels

Document 3 : L'ondulation Wavy

Document 4 : Principe de la permanente

Document 5 : Technologie et accessoires

Document 6 : Techniques W, inversée, couettée

Document 7 : La permanente en quelques gammes

Document 8 : Le service Beach Waves

Document 9 : Les services Curl It et Wave It

Document 10 : Toniform, Volubilis

Document 11 : Les produits associés

Document 12 : Suivi et ordonnance beauté

4. Remarques du jury

Le sujet portait sur « la mise en forme durable bouclée ».

A partir du dossier technique fourni, les candidats devaient proposer une exploitation pédagogique visant à développer des compétences figurant dans le référentiel de la Mention Complémentaire Coloriste Permanentiste

4.1 Les attentes :

Sur la forme, le jury attendait :

- Une composition structurée, rédigée avec soin avec une introduction en lien avec la thématique proposée, un développement avec des transitions pertinentes et une conclusion

Sur le fond, le jury attendait :

- L'annonce de la thématique en lien avec le dossier technique, la prise en compte de la nouveauté des services « forme » évoqués dans les annexes et leur intérêt pour redynamiser l'activité du secteur professionnel ;
- La finalité professionnelle de la mention complémentaire et les modalités de formation (origine des élèves, durée de formation, rythme de l'alternance...) ;
- La proposition d'une séquence de formation en lien avec le dossier technique, précisant les compétences à développer avec le détail des séances (nombre, titre, objectifs, durée, lien avec les Périodes de Formation en Milieu Professionnel) ;
- La description d'une des séances de la séquence de formation, cohérente et réaliste avec le titre, les objectifs et compétences visés, les activités élèves, les moyens et supports pédagogiques utilisés, les contenus ;
- Les modalités d'évaluation prévues pour cette séance.

Pour cela, les candidats devaient concevoir des documents techniques et pédagogiques tels que fiches de préparation de séquence et de séance, documents fournis aux élèves (gabarits, fiches diagnostic, protocoles...), supports d'évaluation (grilles, évaluations écrites...)

4.2 Les constats

Le jury a apprécié :

- Des compositions structurées, soignées, paginées, aérées ;
- Des organisations pédagogiques pertinentes prenant en compte le niveau de formation des élèves de MC et leurs acquis de CAP ;
- Un ancrage de la partie pédagogique sur des situations professionnelles pertinentes
- Des fiches de présentation de séquence et de séance judicieusement construites ;
- Des documents élèves adaptés au niveau attendu ;
- Une exploitation judicieuse des annexes du dossier dans la démarche pédagogique et dans l'élaboration des documents élèves, avec un référencement dans la copie ;
- Des évaluations avec des critères précis adaptées aux objectifs fixés ;

Le jury a regretté :

- L'absence d'introduction et de plan ;
- Des généralités en pédagogie sans lien avec les attentes du sujet ;
- L'absence d'exploitation du dossier technique ou le simple « recopiage » d'extraits sans justification ;
- Des copies ne présentant qu'une description technologique et/ou scientifique de la

- permanente sans aucune organisation pédagogique ;
- Des candidats qui se sont positionnés en tant que coiffeurs et non en tant que futurs enseignants ;
- Des organisations pédagogiques de niveau CAP ;
- Des erreurs scientifiques et technologiques ;
- Le manque de soin de certaines copies (écriture, orthographe, syntaxe, abréviations, présentation,...).

4.3 Les préconisations

Le jury conseille au candidat

Avant l'épreuve, de :

- Prendre connaissance de la définition de l'épreuve ;
- S'approprier les référentiels de formation des diplômes de la coiffure et le vocabulaire pédagogique ;
- Actualiser ses connaissances techniques, scientifiques et pédagogiques correspondant au contenu du programme du concours ;
- De faire une immersion en lycée professionnel

Pendant l'épreuve

- Prendre le temps d'une lecture attentive du sujet ;
- Rédiger un plan avant de rentrer dans le détail de la rédaction ;
- Veiller à la gestion du temps pour traiter l'ensemble des questions et prévoir un temps de relecture ;
- Utiliser judicieusement les annexes, elles ne doivent pas être recopiées textuellement mais elles viennent illustrer la proposition pédagogique, ou servir de supports ou s'intégrer dans des documents élèves.

ÉPREUVE D'ADMISSION

Rapport du jury élaboré par : Mesdames ARMAGNAC, DELOZANNE, DUDET, GIRARD, Florence MARTIN, Laurence MARTIN, MULLER, SAILLE, SERVEAU, TERRET et messieurs DUFFOURG, JOSSELIN.

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes de lycée professionnel

Note de commentaire relative à l'épreuve d'admission

1. Rappel de la définition de l'épreuve d'admission

Épreuve de mise en situation professionnelle.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 2.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné du lycée professionnel.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

L'entretien avec le jury permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

2. Commentaires

2.1 Organisation de l'épreuve

Durée totale de l'épreuve 6 heures

Travaux pratiques : 4 h + **Préparation de l'exposé** : 1 h + **Oral** : exposé 30 minutes puis entretien 30 minutes

2.1.1 Travaux pratiques

Durant les travaux pratiques d'une durée de quatre heures le candidat doit :

- prendre connaissance du sujet ;
- s'approprier et installer son environnement de travail en salle de TP ;
- conduire des investigations et des analyses au cours de la réalisation pratique sur le thème donné ;
- remettre en état son environnement de travail ;
- concevoir et organiser une séquence de formation.

Pour cette partie le candidat disposera d'une part d'un temps en salle de TP pour la réalisation pratique pendant lequel il sera observé, d'autre part d'un temps en salle banalisée pour la conception et l'organisation de la séquence.

2.1.2 Préparation de l'exposé

La préparation de l'exposé (durée 1 heure) a lieu dans une salle polyvalente. Aucun outil numérique personnel n'est autorisé.

2.1.3 Partie orale en présence du jury : exposé + entretien

Le candidat dispose pour la partie orale d'un tableau et de feutres. Aucun outil numérique n'est autorisé ou mis à disposition du candidat.

Au cours de l'entretien le jury sera amené à interroger le candidat sur les compétences du métier d'enseignant et en particulier sur la diversité des conditions d'exercice et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

2.2 Contenu du sujet

Le sujet remis au candidat en début d'épreuve, en vue de la conception et l'organisation d'une séquence de formation, cible un diplôme et précise la thématique support de la réalisation pratique au cours de laquelle le candidat sera amené à conduire des investigations et des analyses.

Les investigations menées lors de la réalisation pratique doivent permettre de mettre en évidence des démarches, des aspects positifs, des freins, des obstacles, des difficultés rencontrées, des éléments facilitateurs... Leur analyse sera investie dans la réalisation pédagogique.

2.3 Ressources

Le centre met à disposition du candidat pour la réalisation pratique de :

- un poste de travail en salon de coiffure pédagogique ;
- une tête implantée ;
- des produits techniques professionnels, matériels et équipements nécessaires
- le référentiel visé par le sujet.

Le candidat doit impérativement se munir d'une tenue professionnelle sans signe distinctif, des matériels précisés sur la liste jointe en annexe, ainsi que du matériel nécessaire pour composer (stylos, crayons...).

Aucun autre matériel ne sera autorisé.

2.4 Consignes générales

- L'utilisation des moyens de communication (téléphones portables, messageries électroniques, tablettes..) est strictement interdite. Dès la vérification de l'identité du candidat, dans le centre de concours, les outils de communication devront être mis hors de fonctionnement.
- Aucun prêt de matériel entre candidats ou par le centre de concours ne sera autorisé durant l'épreuve,
- L'aménagement du poste de travail dans le salon pédagogique devra se limiter à l'essentiel et ne pas être personnalisé par le candidat.
- Un encas pourra être prévu par le candidat.

Sujet n°1

Vous devez concevoir, organiser et présenter une séquence de formation pour un groupe de 12 élèves en classe de mention complémentaire coloriste-permanentiste

La séquence s'inscrit dans le développement de la compétence C 34 : Concevoir et réaliser des mises en forme permanente.

Thématique traitée : La diminution du dessin de frisure, la réduction de volume

La proposition de séquence de formation prendra appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques réalisés dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 6 heures

Travaux pratiques : 4 h + **Préparation de l'exposé** : 1 h + **Oral en présence du jury** : exposé 30 minutes ; entretien 30 minutes

Travaux pratiques

Durée 4h

Pendant ce temps, le candidat doit :

- prendre connaissance du sujet ;
- installer l'environnement de travail ;
- conduire des investigations et des analyses à partir de la réalisation pratique (durée : environ une heure trente) ;
- remettre en état le poste de travail ;
- concevoir et organiser une séquence de formation.

Remarque : Au cours de l'activité pratique le candidat sera observé par les membres du jury

Préparation de l'exposé

Durée 1h

Partie orale en présence du jury : Exposé + entretien

Durée 1h

Exposé : 30 minutes - Entretien : 30 minutes

Vous présentez la séquence de formation en explicitant votre démarche pédagogique et en prenant appui sur l'analyse de la mise en œuvre du TP.

Lors de l'entretien le jury sera amené à vous interroger sur les compétences du métier d'enseignant et sur les valeurs qui le portent dont celles de la république.

Attention ce sujet comporte 2 pages et une annexe de 7 pages. Vérifier que le sujet est complet.

Annexe 7 pages

Document 1 : visuels L'Oréal

1/7 et 2/7

Document 2 : fiches technique -

- « X-Tenso » L'Oréal 3/7
- « Schwarzkopf professionnel » et « Wella Professionnel » 4/7
- « Wella Réduction de volume » 5/7

Matériels, produits et documents mis à disposition du candidat

Matériels

Tête implantée frisée

Produits :

Shampooing technique pré-permanente

Structurant/protecteur

Produits défrisants professionnels : L'Oréal, Schwarzkopf, Wella

Soin restructurant

Crème protectrice

Produits de construction, de finition

Equipements :

Poste de coiffage équipé avec étau

Bac à shampooing équipé avec étau

Documents :

Référentiel mention complémentaire coloriste-permanentiste

Sujet n°2

Vous devez concevoir, organiser et présenter une séquence de formation pour un groupe de 12 élèves en classe de mention complémentaire Styliste-visagiste

La séquence s'inscrit dans le développement de la compétence C 34 : Créer et réaliser des coupes

Thématique traitée : L'effilage

La proposition de séquence de formation prendra appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques réalisés dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 6 heures

Travaux pratiques : 4 h + **Préparation de l'exposé** : 1 h + **Oral en présence du jury** : exposé 30 minutes ; entretien 30 minutes

Travaux pratiques

Durée 4h

Pendant ce temps, le candidat doit :

- prendre connaissance du sujet ;
- installer l'environnement de travail ;
- conduire des investigations et des analyses à partir -de la réalisation pratique (durée : environ une heure trente) ;
- remettre en état le poste de travail ;
- concevoir et organiser une séquence de formation.

Remarque : Au cours de l'activité pratique le candidat sera observé par les membres du jury

Préparation de l'exposé

Durée 1h

Partie orale en présence du jury : Exposé + entretien

Durée 1h

Exposé : 30 minutes - Entretien : 30 minutes

Vous présentez la séquence de formation en explicitant votre démarche pédagogique et en prenant appui sur l'analyse de la mise en œuvre du TP.

Lors de l'entretien le jury sera amené à vous interroger sur les compétences du métier d'enseignant et sur les valeurs qui le portent dont celles de la république.

Attention ce sujet comporte 2 pages et une annexe de 6 pages : vérifier que le sujet est complet.

Annexe 6 pages

Document 1 : visuels

1/6, 2/6, 3/6

Matériels, produits et documents mis à disposition du candidat
<p>Matériels</p> <p>Tête implantée</p> <p>Produits :</p> <p>Produits d'hygiène capillaire Produits de coiffage : SCHWARZKOPF, L'OREAL, WELLA Produits de construction, de finition, de fixation</p> <p>Equipements :</p> <p>Poste de coiffage équipé avec étau Bac à shampooing équipé avec étau</p> <p>Documents :</p> <p>Référentiel mention complémentaire Styliste - visagiste</p>

Le candidat dispose également, pour la réalisation des travaux pratiques, de matériel personnel conformément à la liste qui leur été envoyée.

4. Observations et conseils aux candidats pour l'épreuve d'admission

Il s'agit d'une épreuve à caractère pédagogique dans laquelle il est demandé au candidat de proposer une séquence pédagogique prenant appui sur les investigations* et analyses conduites lors des travaux pratiques.

Le jury attend du candidat qu'il réalise des travaux pratiques en lien avec la thématique imposée puis, qu'il analyse son activité pratique, en vue de construire sa séquence pédagogique

**** On entend par « investigations » la réalisation au cours des travaux pratiques d'essais, de recherches, de comparaisons de techniques, de résultats qui pourront ensuite être analysés et exploités dans la partie pédagogique.***

Il est également possible, lors la réalisation du TP, de réfléchir à des investigations possibles à mener et à réinvestir dans la deuxième partie de l'épreuve.

4.1 Remarques générales sur les travaux pratiques

Le jury a apprécié :

- une adaptation rapide aux lieux et une installation rationnelle ;
- le respect des consignes données dans la note aux candidats, notamment dans l'utilisation des matériels ;
- la maîtrise des gestes professionnels ;
- une tenue professionnelle adaptée aux exigences du métier de coiffeur ;
- une gestion optimale du temps consacré à la réalisation pratique ;
- la mise en œuvre d'investigations et pas uniquement la réalisation d'une prestation clientèle ;
- une utilisation à bon escient des produits mis à disposition et des annexes du sujet.

Le jury a regretté :

- un manque de maîtrise des gestes techniques ;
- une maîtrise insuffisante des règles d'ergonomie (hauteur inadaptée de la tête implantée, ...) d'hygiène, d'économie et de sécurité ;
- un manque d'organisation (poste de travail, gestion du temps)
- le non-respect du thème imposé par le sujet

4.2 Remarques générales sur l'exposé/entretien

Exposé

Le jury a apprécié lors de l'exposé :

- un exposé clair, dynamique et structuré (introduction, développement, conclusion...)
- une élocution aisée ;
- une présentation détachée des notes ;
- le respect du temps alloué à l'exposé
- la proposition d'une séquence réaliste et structurée prenant appui sur un contexte et une ou des situations professionnelles ;
- des objectifs de séquence et de séances définis avec clarté ;
- la mise en évidence des activités des élèves et du professeur ;
- la prise en compte du niveau des élèves, du référentiel de formation, de la finalité du diplôme ;
- la maîtrise du vocabulaire pédagogique de base ;

Le jury a regretté lors de l'exposé :

- le non-respect du thème imposé par le sujet
- l'absence ou l'insuffisance d'investigations ou d'analyses menées à partir du TP ;
- le manque d'exploitation de ces investigations ou analyses dans la conception de la séquence pédagogique ;
- le manque de réalisme de la séquence proposée (activités, temps, place dans la formation...)
- l'absence de prise en compte des acquis des élèves (CAP et PFMP) ;
- la méconnaissance de l'organisation et des objectifs des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)
- la présentation d'une séance au détriment de la séquence attendue ;
- une présentation détaillée des TP et techniques réalisés en début d'épreuve
- le manque de prise en compte des contenus du référentiel (savoir-faire et savoirs associés) ;
- le manque de réflexion sur le plan global de formation (progressions, ...) ;
- l'exploitation insuffisante ou non pertinente des « annexes » choisies ;
- un exposé se limitant à la relecture de documents produits lors de la phase de préparation ;

Entretien

Le jury a apprécié lors de l'entretien :

- les qualités d'écoute et la réactivité du candidat ;
- la présentation structurée et argumentée des investigations conduites ;
- la justification des activités choisies ;
- une bonne connaissance du vocabulaire pédagogique utilisé.

Le jury a regretté lors de l'entretien :

- l'absence de propositions d'investigations ;
- un manque d'exploitation des résultats des investigations conduites et de leur analyse ;
- le manque de réalisme des propositions pédagogiques envisagées.

4.2 - Conseils aux candidats pour l'épreuve d'admission

- lire le sujet et l'analyser dans sa globalité avant la mise en place pour les travaux pratiques, de manière à se projeter sur l'ensemble de l'épreuve ;
- avoir une gestion réfléchie des 4 heures d'épreuve comportant les travaux pratiques **et** la préparation de la séquence de formation ;
- exploiter les investigations conduites lors des travaux pratiques pour justifier les choix pédagogiques de la séquence lors de l'exposé et de l'entretien ;
- manipuler, lors de la réalisation des techniques professionnelles, la tête implantée, mise à disposition, dans des conditions adaptées ;
- maîtriser le vocabulaire pédagogique, technique et technologique utilisé ;
- faire preuve de qualités d'écoute et de communication ;
- se tenir informé des évolutions pédagogiques et en particulier de l'usage du numérique dans l'enseignement.
- prendre connaissance **de l'arrêté du 1/07/2013** (J.O. du 18-7-2013) concernant **le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et sur les nouvelles mesures relatives à la mobilisation autour des valeurs de la République de la charte de la laïcité.**

CONCLUSION GENERALE

Cette session du concours externe se caractérise par une dimension pédagogique forte sur les deux épreuves d'admissibilité et d'admission.

L'épreuve écrite d'admission suppose de la part du jury plusieurs attentes :

- sur la forme : une rédaction structurée, rigoureuse, parfaitement orthographiée répondant aux critères de la dissertation littéraire.
- sur le fond : une approche pédagogique permettant de percevoir que les candidats se sont mis en position d'enseigner : qu'ils aient pu s'interroger sur la façon dont on peut concevoir une stratégie pédagogique, prenant en compte le niveau et les besoins des élèves, qu'ils aient su analyser, expliciter, transformer les documents mis à leur disposition en annexe du sujet afin de les exploiter dans leur séance pédagogique et les adapter aux exigences attendues d'un niveau de formation.

La maîtrise d'un savoir-faire professionnel et des savoirs qui y sont associés vérifiés lors de l'épreuve d'admission a pour objectif non seulement de mettre en évidence les compétences professionnelles des candidats mais surtout de percevoir leur capacité à les analyser, à rechercher de nouvelles techniques, à adapter les difficultés rencontrées afin de les réinvestir dans une stratégie pédagogique permettant de développer de manière progressive les compétences attendues du public en formation. C'est le constant aller-retour entre l'approche du réel pour comprendre, expliquer et apprendre et l'utilisation du savoir pour analyser ou faire qui permettra à l'enseignant de construire ses situations d'enseignement.

Certes, il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques et des contenus des référentiels, ni qu'ils fassent preuve d'une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques, mais on attend une posture réflexive prenant en compte les besoins des élèves et les exigences attendues d'un niveau de formation dans le contexte d'un établissement scolaire.

Les questions relatives au socle de valeurs qui assurent le sens, l'unité et la cohérence des actions conduites au sein du système éducatif, se sont appuyées lorsque cela le permettait sur les contenus ou modalités pédagogiques mis en œuvre dans les séances proposées. Le jury a apprécié l'ouverture des candidats vers les valeurs de la république, leur connaissance du système éducatif, leur approche éclairée concernant la spécificité des élèves de lycée professionnel.

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP et au CAFEP. Le jury a apprécié les prestations de ces candidats et se réjouit de les compter bientôt comme futurs collègues.

Le jury tient à remercier particulièrement Monsieur le Proviseur, Madame la gestionnaire, Madame la proviseure adjointe et Madame le chef de travaux du lycée du 1^{er} film à Lyon.